

## VILLE DE CARLING



57490 CARLING

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

La séance s'est ouverte à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gaston ADIER, Maire.

### Membres présents :

NICOLAS Marielle - SCHIRLE Kurt - PILARD Gabrielle - LEGROS David - DOUBLET Paulette - SCHAAB Claude - PELOSO Chantal - EBERLE Nadine - DI-BELLA Marie-Françoise - HILLENBLINK Benoît - OTT Sabine - FLAUSSE Angélique - FAUDIER Robert - PELOSO Michèle - JACOBS Fabien - FEDELE Bruna - SCHMITT Nicole

### Membres absents excusés :

FESTOR François qui donne procuration de vote à SCHIRLE Kurt  
AMBLARD Léa - FISCHER Thibaud - FURNARI Angelo - BLANRUE Damien

HILLENBLINK Benoît est désigné secrétaire de la séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, monsieur le maire indique qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Enquête publique relative au projet de la Société SNF d'augmenter la production des produits déjà fabriqués et de fabriquer de nouveaux produits pour des applications papier sur le site de la plateforme de Carling / Saint-Avold

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

### 1er point de l'ordre du jour :

#### **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

Monsieur le Maire met l'adoption du compte-rendu au vote et le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2023.

**2ème point de l'ordre du jour :**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire passe la parole à David LEGROS qui indique que les bordereaux de titres et de mandats 2023, les factures ainsi que le compte de gestion sont mis à disposition des conseillers qui ont reçu le compte administratif complet et un extrait du compte de gestion.

Ce compte administratif est présenté en section de fonctionnement par chapitre. Les dépenses de fonctionnement sont de 1.970.405,52 euros et les recettes se montent à 2.388.254,10 euros auxquelles il faut rajouter l'excédent reporté de 1.212.721,21 euros, soit au total 3.600.975,31 euros.

La section d'investissement est présentée par programme (remplacement poteaux incendie : 21.417,12 euros, réfection bâtiments – gymnase et salle des fêtes : 235.313,93 euros, réfection école Pierre Ernst : 4.020,00 euros et POMI : 21.301,20 euros). Les dépenses totales d'investissement s'élèvent de 524.926,46 euros (166.544,26 euros de remboursement de capital d'emprunts) et les recettes à 166.982,39 euros (dont 13.670,07 euros de subventions, 56.290,82 euros de FCTVA, 20.691,55 euros de taxes d'aménagement et 76.329,95 euros d'excédent de fonctionnement capitalisé).

Les conseillers doivent vérifier et constater que le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 sont identiques.

Les résultats de l'exercice 2023 font apparaître un excédent de fonctionnement de 1.630.569,79 euros et un déficit d'investissement de 357.944,07 euros.

La commission des finances propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 ainsi présenté et le compte de gestion pour le même exercice.

Le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 ainsi présenté et le compte de gestion pour le même exercice.

Le maire revient dans la salle.

**3ème point de l'ordre du jour :**  
**AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2023**

David LEGROS indique que, comme relevé sur le compte administratif, les résultats cumulés 2023 sont les suivants :

Fonctionnement : excédent de 1.630.569,79 euros,  
Investissement : déficit de 357.944,07 euros.

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : 357.944,07 euros à la section d'investissement et 1.272.625,72 euros à la section de fonctionnement.

La commission des finances propose au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats telle que proposée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme indiqué ci-dessus.

**4ème point de l'ordre du jour :**  
**BUDGET PRIMITIF 2024**

David LEGROS présente le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit dans chaque section :

- Section de fonctionnement : 3.293.125,72 euros,
- Section d'investissement : 1.077.944,07 euros.

Il rappelle que le budget est voté au niveau du chapitre en fonctionnement et au niveau du programme en investissement.

Les programmes de la section d'investissement sont :

- réfection bâtiments : 100.000 euros,
- réfection école Pierre Ernst pour 300.000 euros,
- réfection voirie et équipements : 100.000 euros,
- des petites opérations mobilières et immobilières pour 50.000 euros.

La commission des finances propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2024 présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2024 tel qu'il est présenté.

**5ème point de l'ordre du jour :**  
**VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté mais ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il propose de maintenir les taux des impôts directs locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité propose de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 17,76%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,44%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 100,49%

Et charge le maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

**6ème point de l'ordre du jour :**  
**REVALORISATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS CONTRACTUELS A DUREE  
INDETERMINEE**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction publique territoriale notamment son article 1-2 qui prévoit que la rémunération des agents contractuels sous contrat à durée indéterminée fait l'objet d'un réexamen au moins tous les 3 ans,

Considérant que les résultats professionnels au regard des objectifs fixés aux agents justifient la revalorisation de la rémunération des intéressés,

Il est proposé que la rémunération des agents non titulaires soit revalorisée sur la base du 7<sup>e</sup> échelon du grade d'agent technique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Deux agents d'entretien du centre socioculturel et quatre agents des écoles maternelles (dont un à temps partiel) sont concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la rémunération de l'emploi d'adjoint technique territorial non titulaire soit modifiée et calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique sur la base du 7<sup>e</sup> échelon à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024

**6ème point de l'ordre du jour :**  
**DÉSIGNATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SIÉGEANT À LA COMMISSION  
CONSULTATIVE COMMUNALE DE CHASSE**

La commune a obligation de louer la chasse sur le ban communal. Les baux sont consentis pour 9 ans. Ils commencent le 2 février 2024 et s'achèvent le 1<sup>er</sup> février 2033. Il convient de désigner deux délégués du conseil municipal appelés à siéger, avec le maire, au sein de la Commission consultative communale de la chasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Kurt SCHIRLE et Monsieur David LEGROS, adjoints au maire pour représenter la commune au sein de la Commission consultative communale de la chasse.

**7ème point de l'ordre du jour :**  
**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE LA SOCIETE SNF D'AUGMENTER LA  
PRODUCTION DES PRODUITS DEJA FABRIQUES ET DE FABRIQUER DE NOUVEAUX  
PRODUITS POUR DES APPLICATIONS PAPIER SUR LE SITE DE LA PLATEFORME DE  
CARLING / SAINT-AVOLD**

Monsieur ADIER fait part à l'assemblée municipale de l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2024 ordonnant une enquête publique sur le projet de la Société SNF d'augmenter la production des produits déjà fabriqués et de fabriquer de nouveaux produits pour des applications papier sur le site de la plateforme de Carling / Saint-Avold.

Le projet consiste en l'augmentation de la production des produits déjà fabriqués sur le site (monomères quaternisés et polyamines) et notamment la fabrication de nouveaux produits pour des applications de traitement des papiers.

Le projet s'implante sur le site existant de SNF SA, d'une superficie totale d'environ 20ha. La production du procédé de chlorométhylation passera de 80 000 tonnes par an à 160 000 tonnes par an et la production de polyamine passera de 40 000 tonnes par an à 80 000 tonnes par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de la Société SNF d'augmenter la production des produits déjà fabriqués et de fabriquer de nouveaux produits pour des applications papier sur le site de la plateforme de Carling / Saint-Avold.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures 30.

CARLING le 21 mars 2024

Le Maire,



  
Gaston ADIER